

PRENEZ EN MAINS

se permettre de laisser la situation se pourrir ? Il fallait bien qu'un jour l'Algérie se remette au travail. Il fallait bien qu'un jour le gouvernement issu de la révolution algérienne organise la gestion des entreprises et des exploitations abandonnées, trahies par leurs anciens exploitants. Les travailleurs algériens ont fait preuve de leur capacité de prendre la relève. Il fallait leur donner l'occasion de persévérer dans leur effort. C'est alors qu'il s'est avéré impossible d'organiser quoi que ce soit pour un secteur dont la « vacance » pouvait continuellement être remise en question, dont la « vacance » pouvait faire l'objet de pressions, de marchandages, de trafic d'influence. Il fallait bien que la question du statut des biens vacants soit tranchée définitivement. Il fallait que le secteur « Biens vacants » soit défini, délimité, une fois pour toutes !

C'est dans cet esprit que nous avons pris notre décret du 18 mars 1963 portant réglementation des « Biens Vacants ». Ce décret que l'Assemblée nationale constituante a fait sien au cours de sa séance du 26 mars 1963 ne prévoit plus aucun recours contre les constatations de vacance prises avant le 22 mars 1963.

Toutes les entreprises à caractère industriel, commercial, artisanal, financier et minier, toutes les exploitations agricoles et sylvicoles, tous les locaux, immeubles ou portions d'immeubles qui, à la date du 22 mars 1963 ont fait l'objet d'une constatation de vacance, sont, une fois pour toutes, définitivement, « Biens vacants » et de ce fait, leur gestion relève, une fois pour toutes définitivement, des travailleurs algériens.

Désormais, nous ne parlerons plus de « Biens vacants » mais d'entreprises et exploitations d'autogestion.

Une fois définie la « vacance » une fois circonscrit ce secteur-clé de l'économie algérienne, il nous fallait nous pencher, sérieusement, sur le problème de la gestion de ce secteur que nous voulons pilote de notre socialisme.

Deux solutions se présentaient : Fallait-il confier la gestion à l'Etat ? Fallait-il la confier aux travailleurs ?

En fait, il n'y avait aucune hésitation possible. Le principe de l'autogestion des entreprises par leurs travailleurs était déjà inscrit dans la réalité de la Révolution algérienne par l'action spontanée et consciente des masses laborieuses.

Le puissant mouvement des Comités de gestion qui s'était multiplié à travers tout le pays attendait simplement sa législation dans toute sa plénitude révolutionnaire.

Les décrets que publie aujourd'hui le « Journal Officiel » de la République algérienne démocratique et populaire légalisent et institutionnalisent les entreprises d'autogestion gérées par le collectif démocratique des travailleurs.

Avec les Assemblées générales et les Conseils des travailleurs, avec les Comités de gestion, les travailleurs algériens prennent leur destin en mains. Ce sont les travailleurs dans leurs Assemblées générales qui décideront du plan de développement de l'entreprise dans le cadre du plan national. Ce sont eux, les travailleurs, qui établiront, examineront et adopteront les comptes de fin d'exercice. Ce sont eux qui

Discours de Ben Bella du 29 mars 1963

fixeront les primes de rendement. Ce sont eux qui récolteront le fruit de leur travail. Ils participeront à la gestion des fonds nationaux d'investissements et d'équilibre de l'emploi.

Travailleurs, travailleuses d'Algérie, je voudrais insister sur le fonds national d'équilibre de l'emploi.

Comme vous le savez, il y a des chômeurs, beaucoup de chômeurs en Algérie. Il y a des travaux, beaucoup de travaux mal ou peu payés en Algérie. Il y a des travaux pénibles qui épuisent l'homme et d'autres qui le sont moins. Il y a des régions riches, mais il y a également des régions pauvres en Algérie.

C'est à travers le fonds national d'équilibre de l'emploi que la solidarité des travailleurs et travailleuses d'Algérie s'exprimera. C'est à travers ce fonds que les travailleurs de la Mitidja et ceux des Aurès exprimeront leur fraternité... De l'Est, à l'Ouest, du Nord au Sud, les travailleurs algériens exprimeront à travers le fonds national d'équilibre de l'emploi, une fois de plus, l'unité de la Nation algérienne.

Travailleurs, Travailleuses d'Algérie.

Je voudrais également vous parler du directeur qui constitue l'un des organes de votre autogestion.

Ce directeur sera sélectionné sur le plan moral et professionnel. Il sera nommé par l'Etat, mais cette nomination sera soumise à votre agrément.

Car il faut qu'au sein de vos entreprises d'autogestion, il y ait quelqu'un de professionnellement qualifié.

Il faut qu'au sein de vos entreprises d'autogestion, il y ait quelqu'un de professionnellement qualifié qui puisse vous apporter ses connaissances techniques. Il faut que vos entreprises atteignent un haut degré de productivité et que vous puissiez aider au développement économique de notre pays. Il faut qu'au sein de vos entreprises d'autogestion, il y ait quelqu'un qui puisse servir de courroie de transmission entre nos entreprises et l'Etat, responsable du Plan national de développement.

Ce directeur, dont la nomination sera soumise à votre agrément, ce directeur est un travailleur comme vous qui partagera vos peines et vos joies et participera avec vous, à l'édification socialiste de notre pays.

Rendez-lui la tâche facile. Aidez-le. Protégez-le comme la prunelle de vos yeux.

Travailleurs, travailleuses d'Algérie, il vous appartient à vous et à vous seuls de prouver au monde que la Révolution algérienne veut et peut être à l'avant-garde des expériences socialistes de notre temps. Serrez vos rangs, montrez au monde que vous êtes maîtres de votre destin, solidaires, vigilants et conscients de vos devoirs et de vos droits ; organisez-vous afin que partout, sur le territoire algérien, les Assemblées générales des travailleurs puissent se réunir et que partout, sur tout le territoire algérien, des Comités de gestion, démocratiquement élus, puissent s'atteler à la tâche exaltante de l'édification socialiste de notre pays.

Cette dernière comporte en réalité trois parts : une rémunération de base, selon des normes de productivité minima, garantie en toutes circonstances aux travailleurs et capable de satisfaire leurs besoins minima ; une part en services sociaux divers (logement, éducation, assurances sociales, loisirs) qui va se développer de plus en plus ; une part sous forme de primes prélevées sur les bénéfices des entreprises, et calculées selon le rendement. Ainsi la condition de salariat des travailleurs sera progressivement abolie dans la mesure où leur rémunération ne correspond pas au minimum nécessaire pour maintenir et reproduire leur force de travail, mais est faite selon le travail fourni et une répartition du produit de l'entreprise selon ce critère.

Les fiefs restants du colonialisme, les domaines de Borgeaud, de Klein, de de Calan, de Germain, tombent l'un après l'autre sous l'emprise de l'auto-gestion des travailleurs. Bientôt le mouvement gagnera comme il le faut les exploitations et entreprises des féodaux et grands bourgeois algériens.

Après un palier, une stagnation, sinon un recul, que la Révolution a connu dans les derniers mois, elle reprend sa marche en avant, plus impétueuse que jamais. Face aux réactions extrêmes inévitables de l'impérialisme et des forces rétrogrades « nationales », la mobilisation et organisation de tous les éléments révolutionnaires du pays, conscients du fait que l'étape décisive pour l'avenir social de la Révolution a commencé, sont absolument urgentes et nécessaires.

Soudés dans un Front unique étroitement lié aux masses paysannes et ouvrières, ils s'atteleront aux tâches immédiates : réorganiser partout les travailleurs selon les dispositifs du décret du 22 mars 1963 ; s'acheminer à travers des Congrès Régionaux au Congrès National des Comités de Gestion.

C'est ainsi qu'ils répondront au message révolutionnaire du Président, du 29 mars 1963, qui concluait : « Travailleurs, Travailleuses de l'Algérie, organisez-vous afin que partout, sur le territoire algérien, les Assemblées Générales des Travailleurs puissent se réunir et que partout, sur tout le territoire algérien, des Comités de Gestion, démocratiquement élus, puissent s'atteler à la tâche exaltante de l'édification socialiste de notre pays ».

Décret sur la gestion des biens vacants

Article premier. — Les entreprises industrielles et minières ainsi que les exploitations agricoles vacantes s'autogèrent par les organes suivants :

1. — L'Assemblée générale des travailleurs ;
2. — Le Conseil des travailleurs ;
3. — Le Comité de gestion ;
4. — Le directeur.

Toutefois, par décision du président du Conseil, certaines entreprises ou exploitations d'importance nationale peuvent être intégrées dans le secteur public et être gérées par des organismes publics, semi-publics ou des sociétés nationales.

Art. 2. — L'Assemblée générale des travailleurs est formée de travailleurs permanents de l'entreprise ou de l'exploitation, choisis conformément aux critères définis aux articles 3, 4 et 5. Le nombre de ses membres est défini annuellement selon le degré de développement d'intensification de l'entreprise ou de l'exploitation.

Le plan de développement et d'intensification de l'entreprise ou de l'exploitation est conforme au Plan national de développement.

Art. 3. — Pour être membre de l'Assemblée générale des travailleurs, le travailleur doit répondre aux conditions suivantes :

- Etre de nationalité algérienne ;
- Etre âgé de 18 ans révolus ;
- Ne pas avoir été déchu de ses droits civils ;
- Accomplir un travail effectif pour lequel il présente les aptitudes physiques adéquates ;
- N'avoir comme ressource principale que le produit de son travail dans l'entreprise ou l'exploitation ;

(Suite en page 6.)

ALGER AVEC BEN BELLA

Alger le 4 avril 1963

Alors que parvenaient au chef du gouvernement motions et télégrammes de soutien pour ses décisions à caractère socialiste, l'U.G.T.A. prenait la décision de convoquer un grand meeting. Par un tract largement diffusé elle appelait les travailleurs à démontrer leur « adhésion pleine et entière en faveur de cette mesure révolutionnaire, à ces décisions qui répondent aux aspirations de notre peuple ».

C'est donc dès 17 heures 30, le mercredi 3 avril que les premiers groupes de travailleurs parvenaient à la maison du Peuple (maison des syndicats) ; ils furent bientôt des milliers, des dizaines de milliers, plus encore toujours plus... Ils étaient venus clamer leur « APPUI TOTAL A LA POLITIQUE SOCIALISTE DE BEN-BELLA ». La tribune que dominait une immense banderole réclamant « LA GESTION DES ENTREPRISES PAR LES TRAVAILLEURS », fut occupée successivement par le camarade Djermane, secrétaire national de l'U.G.T.A., par un représentant, très écouté et applaudi, de l'A.N.P. et finalement par un responsable de la fédération du grand Alger du F.L.N. L'enthousiasme atteignit son maximum lors de l'adoption d'une motion que les manifestants devaient aller remettre eux-mêmes au palais du gouvernement.

Cette marche — cette course plutôt — aux cris de « YAHIA BEN-BELLA », au milieu de dizaines de pancartes proclamant « LA TERRE AUX FELLAHS, L'USINE AUX OUVRIERS », « POUR LA FIN DE L'EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME », « MORT AU CAPITAL », « SOCIALISME OUI ; NEO-COLONIALISME NON », « TOUS UNIS POUR LE TRIOMPHE DU SOCIALISME » cette marche donc, fut pour beaucoup d'observateurs un signe évident d'un retour à l'enthousiasme révolutionnaire.

Les plus jeunes des manifestants arrêtaient toutes les voitures conduites par des Algériens pour leur crier bien en face leur haine de la bourgeoisie : « LES BOURGEOIS AU POTEAU ».

L'arrivée au palais du gouvernement et l'apparition de Ben-Bella furent saluées par une immense ovation ; son discours, improvisé, dura plus d'une heure et demie, interrompu sans cesse par des applaudissements et des interjections de soutien. Tous les slogans socialistes proclamés par les banderoles des manifestants : « VIVE L'ALLIANCE DE LA CLASSE OUVRIERE ET DE LA PAYSANNERIE », « LA TERRE A CEUX QUI LA TRAVAILLENT »... furent repris dans son allocution. Le rappel des dernières nationalisations telles celles des fermes de Borgeaud eut évidemment une belle place ainsi d'ailleurs que la mention de la nouvelle gestion des 69 hôtels d'Alger repris à leurs « propriétaires » algériens ; cette évocation de la nouvelle bourgeoisie algérienne fut des plus sensibles aux participants qui proclamaient, bien haut sur leur tête : « SANS PITIE POUR LES PROFITEURS », « A BAS LE CAPITAL SANS AUCUNE DISTINCTION », « DEMASQUONS LES PROFITEURS »...

Cette manifestation de solidarité et de confiance aura sans nul doute une importance considérable dans la discussion et les critiques qui seront formulées au chef du gouvernement algérien par toute une couche petite bourgeoise dont il est encore trop tôt pour connaître les formes de réactions.

Il s'agissait, comme le faisait remarquer « Alger Républicain » en appelant à la manifestation d'un « PLEBISCITE EN FAVEUR DES MESURES GOUVERNEMENTALES ».

Marcel PERRIN